

AVIS DE COURSE 2018

9^e Nautic Paddle Race

8 et 9 décembre 2018 - Traversée de Paris d'Est en Ouest sur la Seine en Stand Up Paddle.

Organisé par :

Nautic – Salon Nautique International de Paris

Nautic Festival SA

200 Port de Javel Haut

75015 Paris

- A. Compétition de "Stand Up Paddle".
- B. Organisée par le 58^{ème} Nautic – Salon Nautique International de Paris.
- C. Inscriptions ouvertes dans la "Division PRO" ou dans la "Division LOISIR" → voir 2.4
- D. Inscriptions limitées à 800 compétiteurs pour l'ensemble des 2 divisions. Les modalités d'inscription sont définies ci-après – article 2.3.
- E. Frais d'inscription : 60 € TTC.
- F. Certificat médical d'aptitude à la pratique en compétition du Stand Up Paddle obligatoire ou licence de Surf en compétition (France ou International) en cours de validité.
- G. Age minimum : 13 ans le 8 décembre 2018.
- H. La Division LOISIR Juniors regroupe les compétiteurs de moins de 15 ans le 8 décembre 2018.
- I. Autorisation parentale pour les mineurs obligatoire.
- J. La manche n°1, sur la Seine, est une course en flotte. Toutes les compétitrices et tous les compétiteurs partent en même temps. Le départ est de type "mass-start".
- K. La manche n°2, sur le bassin du Nautic, est une course en relai.
- L. La manche n°2 concerne/qualifie :
 - a. Dans la "Division PRO Scratch" : les 7 premiers étrangers et les 7 premiers Français de la manche n°1.
 - b. Dans la "Division PRO Women" : les 3 premières femmes étrangères et les 3 premières femmes françaises de la manche n°1.
NB : dans le cas où une ou plusieurs femmes se qualifient via leur classement de la manche n°1 dans la "Division PRO Scratch", la 4^{ème} femme de la manche n°1 et, le cas échéant, les suivantes seront concernées par la manche n°2.
 - c. NB : Il n'y a pas de 2nd manche pour la "Division Loisir"

- M. Pour toutes les compétitrices et tous les compétiteurs inscrits :
Pendant la manche n°2 de la "Division Pro" une "Course en relai par équipe" de 6 personnes (4 hommes + 2 femmes) sera organisée → voir 2.9
- N. Pour la manche n°1, planche de SUP d'une longueur minimum de 10'6" et maximum de 12'6".
- O. Pour la manche n° 2, planches de SUP fournies par l'Organisation.
- P. Pour la manche n°1, port obligatoire d'une combinaison type "long john" – jambes longues, torse et dos couverts - ou d'un vêtement isothermique couvrant une surface du corps à minima supérieure à celle couverte par un "long john".
- Q. Pour la manche n°1, leash reliant le compétiteur à son SUP obligatoire.
- R. Dossard de l'épreuve porté obligatoirement par-dessus tout autre équipement (y compris sac à dos).
NB : pour les compétiteurs déguisés, sous réserve d'en faire la demande lors de l'inscription, une tolérance pourra être accordée par la Direction de Course.
- S. Respect permanent de l'environnement, des concurrents, des Organisateurs, du public, des médias, etc.
- T. L'organisateur se réserve la possibilité d'inclure une "course de paddle indépendante" dans la Nautic Paddle Race 2018.
Les compétiteurs de cette course pourront participer à la "course en relai par équipe"(M).

1. PROGRAMME

A l'exception des horaires où la présence des compétiteurs est obligatoire, les dates et heures communiquées le sont à titre indicatif. Le programme de la journée du dimanche sera précisé lors du briefing du samedi 8 décembre 2018 à 18h30. Ce briefing se tiendra lors du Nautic – Salon Nautique International de Paris.

Samedi 8 décembre 2018 :

Invitation pour 2 personnes au Nautic, accessible avec votre billet d'inscription à la course :

- 10.00 à 17.00 : Confirmation des inscriptions au Nautic – Spot Nautic - pavillon 1.
Nb : la présence du participant est obligatoire pour la confirmation d'inscription.
- 10.00 à 17.30 : Chargement des planches dans les camions.
- 18.30 : Briefing compétiteurs (présence indispensable) – pavillon 1.
NB : le lieu précis du briefing dans le pavillon 1 sera précisé lors de la confirmation des inscriptions.

Dimanche 9 décembre 2018 :

- 05.45 : Ouverture du Spot Nautic – pavillon 1, faisant office de vestiaires.
- 06.45 : Dernier départ de bus vers la Bibliothèque Nationale de France (BNF).
- 07.30 : Briefing des coureurs pour la manche n°1, quai de la Gare (BNF).
- 07.35 : Après instruction de la Direction de Course, mise à l'eau.
- 07.45 : Mise à disposition de la Direction de Course pour la manche n° 1.
- 08.45 à 10.00 :
 - Arrivée quai de Javel Bas.
 - Chargement des planches dans les camions.
 - Transfert vers le Nautic – Porte de Versailles.
- 14.15 : Briefing des coureurs pour la manche n°2, Spot Nautic – pavillon 1.
- 14.30 à 16.30 : Mise à disposition de la Direction de Course pour la manche n° 2.
- 16.30 : Remise des prix/tirage au sort, Scène Nautic – pavillon 1.
NB : les lots tirés au sort ne seront remis qu'à des personnes physiquement présentes à la remise des prix.

2. REGLES

2.1 PREAMBULE

L'inscription à la Nautic Paddle Race 2018 vaut acceptation sans aucune restriction de l'Avis de Course et de ses règles.

La navigation sur la Seine est soumise à une réglementation appliquée rigoureusement.

- Trafic fluvial important (transports commerciaux, bateaux mouches, etc.).
- **Interdiction de naviguer en Stand Up Paddle sauf autorisation exceptionnelle.**
- Le cas échéant, Plan Vigipirate.

Les pratiques de la baignade et de la natation sont interdites. Aussi, nous vous informons que, selon l'Agence Régionale de la Santé (ARS) d'Ile-de-France, la qualité de l'eau de la Seine reste insuffisante pour la pratique de la baignade, malgré de nettes améliorations.

Le respect des règles générales de navigation sur la Seine est obligatoire. Tout manquement, même en amont de l'épreuve, sera sanctionné par la disqualification immédiate des compétiteurs concernés.

Il appartient à chaque compétiteur de juger avec discernement de son aptitude technique et physique à prendre le départ et à rester en course en fonction des conditions climatiques et des conditions hydrologiques.

2.2 INFORMATIONS UTILES

La manche n°1, sur la Seine, se déroule majoritairement dans le sens du courant.

Relevés généralement constatés début décembre :

- T° de l'eau en Celsius : de + 5° à + 11°
- T° de l'air en Celsius : - 2° à + 10°
- Courant : de 1 à 3 nœuds dans le sens amont (départ) → aval (arrivée)

Le port de bottillons néoprènes est recommandé.

Un bout de remorquage de 5m est recommandé.

A titre exceptionnel, le trafic fluvial est partiellement ou totalement stoppé en fonction des zones de course et des heures de passage des compétiteurs.

Parcours :

- Distances approximatives suivant le parcours retenu et les Divisions "Loisir" ou "Pro" : 11 km à 15 km.
- Départ = Bibliothèque Nationale de France → Escale Bibliothèque : Point Kilométrique = PK 166.
- Arrivée = Port de Javel Bas → Point Kilométrique = PK 177.
- Passage OBLIGATOIRE du Pont d'Iéna avant 9.30 au Point Kilométrique = PK 174.5.

ATTENTION : il est fortement recommandé de procéder à un bon échauffement avant de vous mettre à l'eau (mouvements, étirements, etc.). Nous attirons votre attention sur le fait que la chute dans une eau froide peut entraîner des complications d'ordre physiologique (hypothermie entre autres...).

Une quinzaine d'embarcations serviront à l'assistance des compétiteurs et à la Direction de Course. Un « bateau ponton » servira à accueillir les abandons. Il se trouvera à l'arrière de la flotte.

Les bateaux de la Brigade Fluviale (Police) ne font pas partie du dispositif précité mais pourront être amenés à intervenir en cas de situations dangereuses et/ou urgentes. Leurs directives devront être suivies sans délai et sans restriction.

2.3 INSCRIPTION

2.3.1 Demandes d'inscription :

- Les demandes d'inscription devront être faites entre le 14 septembre et le 1^{er} octobre 2018 via le site internet du Nautic 2018 : <https://www.salonnautiqueparis.com/fr> ou via le site de la Nautic Paddle Race : <https://www.nauticpaddle.com>
- Les demandes d'inscription pourront comporter de 1 à 4 noms de

compétiteurs. Les compétiteurs présents sur une même demande d'inscription pourront demander leur inscription dans la Division "Pro" ou dans la Division "Loisir".

- 1 compétiteur ne pourra apparaître que sur 1 demande d'inscription. Il est donc interdit de faire 1 demande d'inscription dans la Division "Pro" et une demande d'inscription dans la Division "Loisir" et/ou de faire plusieurs demandes, individuelle ou collective.

2.3.2 Eligibilité des demandes d'inscription :

Le jeudi 4 octobre, un tirage au sort sera effectué pour attribuer les 700 places mises à disposition des compétiteurs.

NB : les places restantes sont attribuées par le Nautic : à ses exposants, à ses partenaires, aux courses partenaires, à ses invités et aux journalistes.

2.3.3 Répartition des 700 places :

- 100 places seront tirées au sort dans la Division "PRO".
- 600 places seront tirées au sort dans la Division "LOISIR".
- Pour chacune des Divisions :
 - Si dans une des Divisions, le quota des places attribuées n'est pas atteint, les places disponibles seront prioritairement mises à disposition de l'autre Division.
 - Si la dernière demande d'inscription tirée au sort fait dépasser le quota prévu pour la Division concernée, les noms en dépassement seront placés au début de la liste d'attente de la Division, dans l'ordre où ils apparaissent sur la demande d'inscription.
 - Dans chacune des Divisions, 30% de places supplémentaires seront tirées au sort pour créer les listes d'attentes.
 - Soit 30 places pour la Division "PRO".
 - Soit 180 places pour la Division "LOISIR".Si la dernière demande d'inscription tirée au sort fait dépasser le quota prévu pour la Division concernée, les noms en dépassement seront ajoutés à la liste d'attente de la Division, dans l'ordre où ils apparaissent sur la demande d'inscription.
 - Pour chacune des listes d'attentes, l'ordre du tirage au sort définira l'ordre de la liste d'attente.
- Les listes des 100 places attribuées pour la Division "PRO" et des 600 places attribuées pour la Division "LOISIR" seront disponibles à compter du vendredi 5 octobre via le site Internet du Nautic : <https://www.salonnautiqueparis.com/fr> ou via le site de la Nautic Paddle Race : <https://www.nauticpaddle.com>

- Un e-mail de confirmation sera envoyé à chacun des compétiteurs sélectionnés afin d'accéder à l'étape de confirmation et de paiement de l'inscription.
- Chaque compétiteur éligible pour participer à la Nautic Paddle Race 2018 devra confirmer individuellement et complètement son inscription via le site du Nautic : <https://www.salonnautiqueparis.com/fr> ou via le site de la Nautic Paddle Race : <https://www.nauticpaddle.com> avant le lundi 22 octobre minuit.

Seuls seront pris en compte les dossiers complets avec les pièces jointes accompagnés du paiement : 60€ TTC.

- Pour chacune des Divisions, les places non confirmées avant le 22 octobre minuit seront automatiquement réallouées aux compétiteurs placés sur la liste d'attente.
- Les compétiteurs qui récupèrent des places réallouées seront prévenus par mail. Ils disposeront après envoi de 8 jours calendaires ou, lorsqu'il ne reste plus 8 jours calendaires, au plus tard le vendredi 7 décembre à 14h pour confirmer individuellement et complètement leur inscription. Passé ce délai de 8 jours, pour chacune des Divisions, les places non confirmées seront automatiquement réallouées aux compétiteurs placés sur la liste d'attente.
- Dans chaque Division, les places éventuellement disponibles après le vendredi 7 décembre à 14h seront réallouées à partir du samedi 8 décembre 17.00, directement au point de confirmation des inscriptions sur le Nautic.

NB : les dossiers devront être complets.

2.4 CATEGORIES → DIVISIONS

En fonction de leur niveau de pratique, les participants de la Nautic Paddle Race 2018 émettent un souhait d'inscription pour la "Division PRO" ou pour la "Division LOISIR". L'Organisateur de la Nautic Paddle Race 2018 validera, avant le tirage au sort du jeudi 4 octobre, la Division dans laquelle les compétiteurs sont admis à courir. La décision de l'organisateur sera sans appel.

2.4.1 Les compétiteurs ayant été classés dans les 10 premiers de la "Division LOISIR" lors des éditions 2013 ou 2014 ou 2015 ou 2016 ou 2017 de la Nautic Paddle Race seront automatiquement enregistrés dans la "Division PRO".

Les compétiteurs ayant été classés dans les 50 premiers de la "Division PRO" des éditions 2013 et/ou 2014 et/ou 2015 et/ou 2016 et/ou 2017 seront automatiquement enregistrés dans la "Division PRO".

2.4.2 Les articles 2.4.1 et 2.4.2 s'appliquent quel que soit l'âge des compétiteurs.

2.5 REGLES DE COURSE

2.5.1 Lors des briefings seront précisés :

- Les procédures de départ.
- La ligne de départ.
- Les parcours et les différentes marques de parcours éventuelles en fonction des différentes "Divisions".
- Dispositions particulières liées à la navigation sur la Seine (manche n°1) et sur le bassin (manche n°2).
- L'ordre des courses pour la manche n°2.
- La ligne d'arrivée.

2.5.2 Règles spécifiques pour la manche n°1 :

La Direction de Course de la Nautic Paddle Race 2018 est en liaison permanente avec le Service de Navigation de la Seine et la Police Fluviale. En conséquence, elle peut à tout moment, en particulier pour des raisons de sécurité, prendre des dispositions différentes de celles annoncées lors des briefings.

- Sauf instruction contraire, la navigation sur la Seine se fait uniquement sur la moitié droite du fleuve.
- Avant le départ :
 - La mise à l'eau des SUP ne se fera qu'après autorisation de la Direction de Course.
- Après l'arrivée :
 - La traversée de la Seine pour rejoindre la rive gauche et le quai d'accueil pour la sortie de l'eau ne se fera qu'après autorisation de la Direction de Course.
- Il est FORMELLEMENT INTERDIT de s'apponter à quelque support que ce soit (péniche, quai, amarre, etc.).

Le non-respect de ces directives entraînera la disqualification des participants concernés. Ils seront classés DSQ (Disqualified).

- Tous les compétiteurs qui se situeront en amont du Pont d'Iéna à 9.30 seront automatiquement récupérés par les bateaux d'assistance et classés DNF (Did Not Finish).
- Pour des raisons de sécurité, la Direction de Course peut décider à tout moment de retirer de la compétition quiconque présenterait des signes de faiblesse. Ces concurrents éventuels seront classés DNF (Did Not Finish).
- En cas d'abandon, faire des signaux de détresse (2 bras au-dessus de la tête avec mouvement montant - descendant) et signaler votre abandon à un bateau d'assistance à la 1^{ère} occasion possible, ou à un autre compétiteur qui pourra faire

passer l'information. Ces concurrents éventuels seront classés DNF (Did Not Finish).

- Les règles du bon sens nautique s'appliquent totalement. Vous devez porter assistance à toute personne en difficulté puis prévenir aussi rapidement que possible l'Organisation.
- Les participants pourront être équipés d'un « tracker ». Dans ce cas, le port du tracker sous le dossard ou à la cheville est obligatoire.

2.5.3 Règles spécifiques pour la manche n°2 :

La manche n°2 se déroulera dans un format de relais.

2.6 CLASSEMENTS

2.6.1 Classements :

Différents classements seront établis dans les 2 Divisions :

- Division Pro :

- Classement Pro Scratch → toutes les compétitrices et tous les compétiteurs de la Division PRO.

- Classement Pro Woven → toutes les femmes de la Division PRO.

NB : Les femmes sont classées dans les 2 classements Pro.

NB : Il n'y a pas de classement junior dans la Division PRO.

- Division Loisir :

- Classement Loisir Scratch → toutes les compétitrices et tous les compétiteurs de la Division LOISIR.

- Classement Loisir Woven → toutes les femmes de la Division LOISIR.

- Classement Loisir Juniors (-15 ans) → toutes les Juniores et tous les Juniors de la Division LOISIR.

- Classement Loisir Juniors Women (-15 ans) → toutes les femmes Juniors de la Division LOISIR

NB : Les juniors sont classés dans les classements Loisir Scratch et Loisir Juniors.

NB : Les juniores sont classées dans les classements Loisir Scratch, Loisir Women et Loisir Juniors.

NB : il n'y a pas de classement Loisir juniores.

2.6.2 Autres Classements :

Le cas échéant, des classements spécifiques pourront être créés. Une annexe précisera leurs modalités au plus tard lors de la confirmation des inscriptions.

2.7 ATTRIBUTION DES POINTS

2.7.1 Attribution des points pour la Manche n° 1 :

Pour chacun des classements :

- Le 1^{er} reçoit 1 point.
- Le 2nd reçoit 2 points.
- Ensuite chaque compétiteur reçoit le nombre de points correspondant à sa place.
- Abandon (DNF) = nombre d'arrivées + 1 point

NB : Tous les concurrents situés en amont du pont d'Iéna après 9.30 seront classés DNF.

- Disqualifié (DSQ) = nombre de partants.
- Non Partant (DNS) = nombre d'inscrits.

2.7.2 Attribution des points pour la Manche n° 2 :

2.7.2.1 Pour les classements de la "Division PRO" (uniquement) :

Attribution des points pour la Manche n° 2 → relais :

- Un coureur qualifié pour la Manche n°2 qui termine son/ses parcours de relais reçoit 0 point.
- Un coureur qualifié pour la Manche n°2 qui ne termine pas son/ses parcours de relais "dans le meilleur esprit sportif" reçoit 3 points.

2.7.2.2 Pour les classements de la "Division Loisir" :

Il n'y a pas de 2nd manche, donc pas de point d'attribué.

2.7.3 Classement général :

2.7.3.1 Pour chaque classement, le classement général sera établi à partir de l'addition des points obtenus dans les manches 1 et 2.

2.7.3.2 En cas d'égalité, les ex-æquo seront départagés en faveur de celui ayant obtenu le meilleur classement Scratch dans la manche n°1.

2.7.3.3 Pour chaque classement, le compétiteur qui aura le moins de points sera déclaré vainqueur, et ainsi de suite.

2.8 TABLEAUX DE COMPOSITION DES EQUIPES pour la manche n°2 de la "Division Pro"

"Division PRO" : à partir d'une extraction du classement Pro Scratch de la manche n°1 :

DIVISION PRO	
Internationaux	Français
1 ^{er} Étranger de la manche n°1	1 ^{er} Français de la manche n°1

2 ^{ème} Étranger de la manche n°1	2 ^{ème} Français de la manche n°1
3 ^{ème} Étranger de la manche n°1	3 ^{ème} Français de la manche n°1
4 ^{ème} Étranger de la manche n°1	4 ^{ème} Français de la manche n°1
5 ^{ème} Étranger de la manche n°1	5 ^{ème} Français de la manche n°1
6 ^{ème} Étranger de la manche n°1	6 ^{ème} Français de la manche n°1
7 ^{ème} Étranger de la manche n°1	7 ^{ème} Français de la manche n°1
1 ^{ère} femme étrangère de la manche n°1 (hors 7 premières places de la Division PRO)	1 ^{ère} femme française de la manche n°1 (hors 7 premières places de la Division PRO)
2 ^{ème} femme étrangère de la manche n°1 (hors 7 premières places de la Division PRO)	2 ^{ème} femme française de la manche n°1 (hors 7 premières places de la Division PRO)
3 ^{ème} femme étrangère de la manche n°1 (hors 7 premières places de la Division PRO)	3 ^{ème} femme française de la manche n°1 (hors 7 premières places de la Division PRO)

2.9 REGLES POUR LA "COURSE EN RELAI PAR EQUIPE" DE 6 PERSONNES

- 2.9.1 Les équipes seront obligatoirement composées de compétiteurs inscrits à la Nautic Paddle Race 2018, incluant les compétitrices et compétiteurs de l'éventuelle "course de paddle indépendante".
- 2.9.2 Les équipes qui souhaitent participer à la "Course en relai par équipe" devront confirmer leur inscription le samedi 8 décembre entre 10.00 et 17.00 lors de la confirmation des inscriptions.
- 2.9.3 Les équipes seront obligatoirement composées de 4 hommes et 2 femmes.
- 2.9.4 Le nombre d'équipe retenue est de 8
- 2.9.5 Le nom de l'équipe peut-être :
- Nom d'un pays, d'une région, d'une ville
 - Nom d'un club
 - Nom d'une marque exposante au Nautic 2018
 - Nom d'une marque partenaire du Nautic 2018
- Tout autre nom devra être soumis à l'organisateur pour validation. Il devra en particulier les règles de bonnes séances.

Si une marque n'est ni exposante ou ni partenaire du Nautic 2018, elle devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 500€TTC

2.9.6 Le port du dossard Nautic Paddle Race est obligatoire pendant toutes les manches de la course en relai par équipe

2.9.7 Equipes qualifiées pour la "Course en relai par équipe" :

2.9.7.1 Pour chaque équipe :

La "somme des places" obtenues par chacun des membres d'une équipe lors de la 1^{ère} manche (classements scratch "Pro" ou "Loisir" ou "course de paddle indépendante") sera établie.

Cette somme servira de base de calcul pour la qualification et la constitution du tableau d'élimination directe.

2.9.7.2 Les 8 équipes ayant la plus petite "somme des places" seront qualifiées pour la "Course en relai par équipe"

En cas d'égalité de point entre plusieurs équipes, le compétiteur ayant obtenu le meilleur classement dans un des classements scratch ("Pro" ou "Loisir" ou "course de paddle indépendante") classera son équipe devant l'autre ou les autres et ainsi de suite.

Si l'égalité persiste, c'est le classement du compétiteur de la "Division Pro" qui classera son équipe devant l'autre.

Si l'égalité persiste, c'est le classement du compétiteur de la "Division Loisir" qui classera son équipe devant l'autre.

2.9.8 Tableau d'élimination directe :

Quarts de finale :

1 ^{er} quart de finale	- Equipe ayant la 2 ^{ème} plus petite "somme des places" - Equipe ayant la 7 ^{ème} plus petite "somme des places"
2 ^{ème} quart de finale	- Equipe ayant la 3 ^{ème} plus petite "somme des places" - Equipe ayant la 6 ^{ème} plus petite "somme des places"
3 ^{ème} quart de finale	- Equipe ayant la 4 ^{ème} plus petite "somme des places" - Equipe ayant la 5 ^{ème} plus petite "somme des places"
4 ^{ème} quart de finale	- Equipe ayant la plus petite "somme des places" - Equipe ayant la 8 ^{ème} plus petite "somme des places"

- Les équipes qui perdent leur quart de finale seront classées 5^{ème}

Demi-finales :

1 ^{ère} demi-finale	- Vainqueur du 1 ^{er} quart de finale - Vainqueur du 2 ^{ème} quart de finale
2 ^{ème} demi-finale	- Vainqueur du 3 ^{ème} quart de finale - Vainqueur du 4 ^{ème} quart de finale

Finales :

Finale de classement <i>3^{ème} et 4^{ème} places</i>	- Perdant de la 1 ^{ère} demi-finale - Perdant de la 2 ^{ème} demi-finale
Finale <i>1^{ère} et 2^{ème} places</i>	- Vainqueur de la 1 ^{ère} demi-finale - Vainqueur de la 2 ^{ème} demi-finale

- L'équipe vainqueur de la finale sera classée 1^{ère}
- L'équipe perdante de la finale sera classée 2^{nde}
- L'équipe vainqueur de la finale de classement sera classée 3^{ème}
- L'équipe perdante de la finale de classement sera classée 4^{nde}

2.9.9 La "Course en relais par équipe" pourra se dérouler en 1 ou 2 manches gagnantes. Le nombre de manche gagnante sera précisée avant le 1^{er} départ de la course concernée.

3 LOGISTIQUES

3.1 Stand Up Paddle :

Pour les compétiteurs qui le souhaitent : les Stand Up Paddle seront chargés au Nautic, ailerons démontés, dans les camions de l'organisation le samedi 8 décembre 2018 lors de la confirmation des inscriptions : 10.00 à 17.30.

Les Stand Up Paddle devront être identifiés par chaque participant avec les stickers fournis lors de la confirmation des inscriptions – positionnés sur le pont avant.

Si housse de protection, celle-ci devra être également identifiée par chaque participant avec les stickers fournis lors de la confirmation d'inscription.

Pour les compétiteurs qui le souhaitent : après l'arrivée de la course au Port de Javel Bas, aileron et leash devront être démontés avant que le SUP ne soit rechargé dans le camion pour être rapporté au Nautic.

3.2 Pagaies et accessoires

Les compétiteurs gèrent leurs pagaies et leurs accessoires (ailerons, leash, tournevis, etc.). Lors du transport dans les bus, les pagaies devront être stockées dans les coffres des bus.

Les compétiteurs doivent garder avec eux leur aileron et leur leash (prévoir un tournevis). Ceux-ci ne pourront être fixés qu'au moment du pré-départ, après le déchargement du camion, le dimanche matin, quai de la Gare (BNF).

3.3 Sac / effets personnels

Vous pouvez disposer d'un sac contenant vos effets personnels (vêtements pour vous changer après l'arrivée, tournevis, aileron, leash, eau, bout de remorquage, barres énergétiques, coupe-vent, etc.).

Ce sac devra être identifiable grâce à l'apposition du sticker remis lors de la confirmation des inscriptions (à sticker autour de la sangle de portage).

ATTENTION : Le dimanche, ce sac pourra voyager :

- Avec son propriétaire du Nautic au quai de la Gare (BNF).
- Dans les camionnettes de l'Organisation durant la course : du quai de la Gare (BNF) au quai de Javel Bas.

NB : ne rien laisser dans les bus, ils ne repartent pas tous à l'arrivée !

- Il sera récupéré par chaque concurrent dès son arrivée. Les camionnettes de l'organisation seront stationnées dans la zone d'arrivée.

4 JURY & RECLAMATION

Le jury est composé de 3 membres de l'Organisation du Nautic Paddle Race 2018. Il se réunira après toute réclamation de la Direction de Course et/ou d'un Concurrent.

- Pour la manche n°1, les réclamations devront être communiquées par écrit à la Direction de Course avant 11.00 le dimanche 9 décembre.
- Pour la manche n°2, les réclamations devront être communiquées à la Direction de Course dans les 5' suivant l'arrivée de la manche.
- Les réclamations concernant l'établissement du classement général seront recevables jusqu'à 17.00 le lundi 10 décembre 2018.

Toute réclamation hors délai sera jugée irrecevable.

Les décisions du jury sont à sa discrétion et sans appel. Elles peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve y compris pour les éditions suivantes.

QUESTIONS DIVERSES

J'entre comment au Nautic ?

Votre billet de participation à la course vous donne accès au Nautic, pour 2 personnes le samedi 8 décembre (10h à 19h) et/ou le dimanche 9 décembre (10h à 19h).

Comment je stationne au Nautic ?

Possibilité de pénétrer en voiture dans l'enceinte du parc des expositions pour déposer votre matériel :

- Si vous êtes seul → un accès "1 heure" vous permettra de rentrer votre véhicule pour décharger votre équipement. Le véhicule devra ensuite sortir du Parc des Expositions de la Porte de Versailles.
- Si vous êtes au moins 2 compétiteurs → à partir du samedi 8 décembre, un "badge parking" vous permettra de stationner votre véhicule dans l'enceinte du Parc des Expositions jusqu'au dimanche 9 décembre 19h.

Attention : pour des raisons de sécurité, depuis mars 2017, pour tous les véhicules, l'accès au Parc des Expositions de la Porte de Versailles ne peut se faire qu'après un pré-enregistrement sur le site Internet de Viparis (exploitant de la Porte de Versailles). Les modalités précises de ce pré-enregistrement seront précisées via le site du Nautic avant le 30 novembre 2018 : <https://www.salonnautiqueparis.com/fr> ou via le site de la Nautic Paddle Race : <https://www.nauticpaddle.com>

Jusqu'à quand puis-je laisser ma planche au Nautic ?

Les SUP pourront être stockés du samedi 8 décembre - 10.00 au dimanche 9 décembre - 18.00 près du bassin du Spot Nautic.

Quelles sont les dimensions du bassin pour la manche n° 2 ?

Pour la 2nde de la "Division Pro" et pour la "Course en relai par équipe" les dimensions du bassin du Nautic 2018 seraient de 70m x 10m (idem 2017).

Comment mes amis peuvent-ils suivre la course sur la Seine ?

- Paris est calme à 8h le dimanche matin en décembre. Cependant les quais de Seine ne sont pas tous ouverts à la circulation et le stationnement est rarement possible. Des points de rendez-vous seront communiqués lors du briefing !
- Au départ et à l'arrivée des stationnements gratuits sont possibles. Juste un peu de discipline !!!
- Le Vélib' (ou autres) est une bonne solution. Autonomie, calme et balade au rythme des SUP dans un Paris encore endormi à l'heure où le soleil s'éveille !

Je viens avec un accompagnateur ?

Si vous envisagez de venir accompagné(e) et que vous souhaitez que la (ou les...) personne(s) qui vous accompagne(nt) puisse(nt) accéder au Nautic et/ou participe(nt) avec vous au BRUNCH du dimanche 9 décembre servi sur le Nautic, merci de bien vouloir nous le signaler en faisant l'inscription en ligne avant le 20 novembre via le site du Nautic : <https://www.salonnautiqueparis.com/fr> via le site de la Nautic Paddle Race : <https://www.nauticpaddle.com>

ADRESSES UTILES

- **Nautic – Salon Nautique International de Paris - 8 au 16 décembre 2018**
Parc des Expositions de la Porte de Versailles
75015 Paris
- **Organisateur :**
Nautic Festival S.A.
200 Port de Javel Haut
75015 Paris
- **Départ du Nautic Paddle Race 2018**
Port de la Gare – Escales Bibliothèque – PK 166 – Rive Gauche, entre le pont de Tolbiac et la passerelle Simone de Beauvoir – Paris 13^{ème}.
- **Arrivée du Nautic Paddle Race 2018**
Port de Javel Bas – Escales de Javel, parc André Citroën – PK 177 – Rive Gauche, entre le pont Mirabeau et le pont du Garigliano.
- **Brunch (à partir de 11h30) & douches dimanche 9 décembre**
Nautic – Salon Nautique International de Paris
Parc des Exposition de la Porte de Versailles
75015 Paris
- **Renseignements et informations :**
nauticpaddle@nauticfestival.com